

PROCES VERBAL
Séance du 11/06/2019

L'an 2019, le 11 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, MM : CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUCHER Joëlle à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine à M. CARNIAUX Julien, VRILLON Brigitte à M. LESCURE Pierre, M. ARNOULT Thierry à M. MÉTAIS Christian

Secrétaire de séance : M. DUCHALAIS Alain.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 12

Date de la convocation : 05/06/2019

Date d'affichage : 05/06/2019

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2019_06_01 - Choix entreprise pour réfection extérieure des Salles Bel air

L'adjoint en charge des bâtiments présente le projet de réfection extérieure des Salles Bel Air.

Il propose de retenir l'entreprise POUSSIN pour un montant de 19 296.00€ HT, soit 23 155.20€ TTC.
Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal retient, avec 15 voix pour, 1 abstention (Mme Miceli), l'entreprise POUSSIN concernant la réfection extérieure des Salles Bel Air pour un montant de 23 155.20 € TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2019_06_02 - Choix prestataire de restauration

Lors du conseil municipal du 04 décembre 2018 le conseil a décidé de créer un Groupement de Commande avec les communes de Monthou sur Bièvre et Candé sur Beuvron concernant le marché de restauration.

Après ouverture des plis le 28 mai 2019 et analyse des offres le 06 juin 2019 la commission d'appel d'offres propose aux différents conseils municipaux de retenir la proposition de la société RESTORIA dont l'offre apparaît la mieux disante au vu des critères fixés dans le cahier des charges.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la société RESTORIA comme prestataire de restauration pour la commune de Les Montils
- de conclure le marché du premier jour de restauration de l'année scolaire 2019/2020, avec une reconduction par accord tacite chaque année pour une durée maximale de 3 ans.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2019_06_03 - Rétrocession voirie lotissement le clos d'Orchaise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la voirie du lotissement dit « Le Clos d'Orchaise » située au 11 Route de la Haye n'a pas été rétrocédée en 1984. Nous devons avec la collaboration de l'étude notariale, reprendre cette procédure.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil pour reprendre la procédure de rétrocession concernant la voirie du lotissement « Le Clos d'Orchaise »

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise de la procédure de rétrocession concernant le lotissement « Le Clos d'Orchaise » en collaboration avec l'étude notariale.

2019_06_04 - Horaires Ecole à partir de septembre 2019

Lors du conseil municipal du 05 février 2019, nous avons décidé la fusion des deux écoles maternelle et élémentaire en une école primaire à la rentrée de septembre 2019.

Durant cette année scolaire les horaires de la pause méridienne différaient selon les écoles :

- Ecole élémentaire = 12h - 13h30 (temps d'apprentissage matinée plus longue)
- Ecole maternelle = 11h45 - 13h15 (matinée plus courte, fatigue des enfants)

Lors des conseils d'école extraordinaires du 31 janvier 2019 qui avaient opté pour la fusion des 2 écoles, la question des horaires de la pause méridienne n'avait pas été tranchée.

Toutefois les parents avaient souhaité qu'il n'y ait plus qu'un seul horaire. Il avait été décidé de ne pas modifier les horaires du matin (08h30) et du soir (16h).

Une rencontre entre les directrices, la responsable du service jeunesse et l'adjointe chargée de la jeunesse s'est déroulée le 03 juin 2019 afin de déterminer les horaires qui conviennent aux 2 sections et permettent un passage continu en cantine des enfants sans précipitation.

Les horaires de l'école primaire proposés seront les suivants, du lundi au vendredi (excepté le mercredi) :

Le matin : 08h30 - 11 h45
L'après-midi : 13h15 - 16h00

Cette proposition sera soumise au conseil d'école commun du 18/06/2019.

Dans la procédure prévue, les décisions du conseil municipal et des conseils d'école sont adressées à la DASEN avec avis de l'IEN de Contres.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces horaires.

Décision :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les horaires suivants du lundi au vendredi :

Le matin : 08h30 - 11 h45
L'après-midi : 13h15 - 16h00

2019_06_05 - Contrats

Le maire informe qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs d'été de recruter des animateurs.

Nous avons la possibilité de faire des contrats d'engagement éducatif (CEE). Il s'agit d'un contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs (par exemple, centre de loisirs).

Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération. Il permet de payer les animateurs au forfait.

Besoins pour le moment pouvant varier en fonction des inscriptions :

Contrat CEE

Du 03/07/2019 au 26/07/2019 : 6 CEE de 17.5 jours (avec prépa)

Du 03/07/2019 au 12/07/2019 : 1 CEE de 10 jours (avec prépa)

Du 04/07/2019 au 12/07/2019 : 1 CEE de 9 jours (avec prépa)

Du 20/07/2019 au 28/07/2019 : 1 CEE de 8 jours (avec prépa)

Du 19/07/2019 au 28/07/2019 : 1 CEE de 9 jours (avec prépa)

Du 29/06/2019 au 02/08/2019 : 1 CEE de 26 jours (avec prépa)

Du 28/06/2019 au 02/08/2019 : 1 CEE de 27 jours (avec prépa)

Du 03/07/2019 au 02/08/2018 : 1 CEE de 23.5 jours (avec prépa)

Du 04/07/2019 au 02/08/2018 : 1 CEE de 22.5 jours (avec prépa)

Du 26/08/2019 au 30/08/2019: 1 CEE de 5 jours

CDD :

1 cdd accroissement temporaire d'activité du 06/07/2019 au 28/07/2019 pour une durée hebdomadaire de 35/35ème

1 cdd accroissement temporaire d'activité du 26/08/2019 au 31/07/2019 pour une durée hebdomadaire de 35/35ème

1 cdd accroissement temporaire d'activité du 24/06/2019 au 04/08/2019 pour une durée hebdomadaire de 35/35ème

Le maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tous les contrats nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

2019_06_06 - Emprunt 2019

Annule et remplace la délibération 2019-03-05

Mr le Maire a pris contact avec le Crédit Agricole afin de connaître les conditions d'emprunt faites à la commune.

Le Crédit Agricole a fait à la commune une nouvelle proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté:

Décision :

Le conseil municipal décide :

- de demander à l'organisme prêteur Crédit Agricole la somme de 200 000 € au taux fixe de 1.19% sur une durée de 20 ans à échéances trimestrielles de 2 812.99€, commission de mise en place de 150.00€.
- d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires

au remboursement des échéances et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2019_06_07 - Décision modificative n°1 budget eau

Après contrôle de la trésorerie sur le budget EAU 2019, il est nécessaire de procéder à des ajustements :

Section Investissement

Dépense

Article	Libellé	Montant
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 0.16 €

Recette

1068	Autres réserves	+ 0.16 €
------	-----------------	----------

Section fonctionnement

Dépense

Article	Libellé	Montant
61523	entretien et réparations réseaux	- 0.16 €

Recette

002	Résultat d'exploitation reporté	- 0.16 €
-----	---------------------------------	----------

Décision :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative ci-dessus concernant le Budget Eau.

2019_06_08 - Tarifs Local jeunes

Le Maire informe le conseil que des sorties sont prévues pour le local jeunes. Il advient au conseil de fixer les montants des contributions à ces sorties.

VACANCES ETE 2019

DESIGNATION	Tarifs adhérent et communes CEJ	Tarifs adhérent et communes Hors CEJ
Aquaboulevard (Paris)	35€	70€
Sortie en mini bus (guinguette, Montrichard)	2€	4€
Sortie Archéo à Muides	8€	16€
Ateliers culinaires (10h14h)	3€	6€
Sortie culturelle à Paris	30€	60€
Soirée ciné plein air	2€	4€
Pêche à la pinçonnière	3€	6€
Bivouac 1 nuit	8€	16 €
Escalade	13€	26€
Paddle	10€	20€
Labyrinthe de Beaugency	10€	20€
Soirée grand jeu (Intervenant PAKKAP)	10€	20€

TARIFS du 1/07/2019 au 31/12/2019

DESIGNATION	Tarifs adhérent et communes CEJ	Tarifs adhérent et communes Hors CEJ
Piscine Aggl'eau	3€	6€
Cinéma	4€	8€

TARIFS mini séjour 10-12 ans (du lundi 15/07 au mercredi 17/07)

DESIGNATION	Tarifs adhérent et communes CEJ	Tarifs adhérent et communes Hors CEJ
Mini séjour	50 €	100 €

Ces sorties pourront être payées par chèques, espèces, chèques vacances, passeport temps libre.

Décision :

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs et les moyens de paiement ci-dessus.

2019_06_09 - Rentrée scolaire 2019 - organisation du ramassage scolaire

Nous avons constaté que 5 enfants qui fréquenteront l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2019, sont inscrits au service de ramassage scolaire :

- Deux enfants domiciliés Route de la Roche,
- Deux enfants domiciliés à la Haye,
- Un enfant domicilié rue Creuse (ne prendra le car que le soir).

Après avoir échangé avec le service transport d'Agglopolys nous vous proposons :

- D'une part de solliciter un rendez-vous avec le vice-président d'Agglopolys en charge des transports afin d'étudier une solution autre qu'un ramassage avec un car de 53 places ce qui représente un coût important eu égard au service rendu ;
- D'autre part, compte tenu que les 4 enfants le matin ou 5 enfants le soir qui fréquentent le car sont d'âge élémentaire, de supprimer l'accompagnement effectué par un agent municipal.

Décision

Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les 2 propositions à savoir :

- Que M. le Maire sollicite un rendez-vous avec le vice-président d'Agglopolys en charge des transports pour étudier une solution de ramassage scolaire adaptée aux besoins de nos familles,
- D'autoriser la suppression du poste d'accompagnant qui ne semble plus justifié eu égard au nombre et à l'âge des enfants utilisant le service.

2019_06_10 - demande de subvention dans le cadre Contrat Régional de Solidarité Territorial

Le Maire informe le conseil municipal que suite à un rendez-vous avec les Pays des Châteaux, la commune a la possibilité de déposer un dossier de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial concernant "l'accueil des cyclotouriste des châteaux à vélo dans le bourg de Les Montils.

Les travaux d'aménagement prévus au bord de la place de l'église entrent dans le cadre de cette subvention.

En effet, ce projet a pour but l'amélioration des conditions d'accueil des personnes circulant sur l'itinéraire des Châteaux à vélo. Cet itinéraire des Châteaux à vélo passe par la place de l'église où l'on peut découvrir la porte de celle-ci datant du 19^{ème} siècle ; nous pouvons également découvrir dans le périmètre les vestiges de la Tour du 12^{ème} siècle, le Porche datant également du 12^{ème} siècle. L'enjeu principal est de mettre en lumière ce secteur sauvegardé qui, outre les 3 monuments cités, englobe les plus belles bâtisses du centre bourg, pour certaines labélisées par la fondation du patrimoine.

Ce projet prévoit la mise en place d'une liaison douce (accès PMR sur tout le site) et d'un espace partagé (piétons et vélos), circulation sécurisée (zone 30), aménagement de la place (domaine public) et intégration d'un bloc sanitaire PMR et création d'une zone de repos et de pique-nique pour le confort du public lors de passage à vélo ou de rassemblement.

Ce projet se décompose en deux parties : pour un total HT de 87 400€

- Une partie aire d'accueil d'un montant HT de 81 100 €,
- Une deuxième partie de sécurisation du tronçon de piste cyclable châteaux à vélo menant à cette aire d'un montant HT de 6 300 €.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal concernant cette demande de subvention avec les montants ci-dessus.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de solliciter la Région Centre Val de Loire et le Pays des Châteaux pour obtenir une subvention concernant le Contrat Régional de Solidarité Territorial pour financer une partie des travaux concernant son projet d'accueil des cyclotouristes des châteaux à vélo dans le bourg de Les Montils d'un montant total HT de 87 400 €.

- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2019 les dépenses afférentes à ces travaux.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire et le Pays des Châteaux concernant le Contrat Régional de Solidarité Territorial.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.